

**COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE**  
**CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 17 mai 2023 à 19 H 30**  
**Compte-rendu de séance n° 28**

L'an deux mille vingt-trois, le dix sept mai, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr ARGENTI Alexis, le Maire.

Convocation le 11 mai 2023

Présents : Mr ARGENTI Alexis le Maire -- Mme BALDINI Murielle – Mr BARRIERE Joël – Mr GUILLEMETTE Thierry

Absente non excusée : Mme MIRONNEAU Nathalie

Absente excusée : Mme NEDELEC-CORSO Scylla pourvoir à Mme BALDINI Murielle

Désignation du secrétaire de séance : Mr GUILLEMETTE Thierry

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

\*\*\*\*\*

**1 - Approbation du conseil municipal du 11/04/2023**

La validation du compte-rendu du mardi 11 avril 2023 est reportée au prochain conseil municipal.

**2 – Présentation et vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023:**

Suite à une erreur de calcul du taux de la taxe d'habitation lors du CM du 11/04/2023, il y a lieu de voter à nouveau les taux des impôts directs locaux pour l'année 2023 ainsi qu'il suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

FIXE les taux des impôts directs locaux pour l'année 2023 ainsi qu'il suit :

- Taxe foncière (bâti) : 18,50 %
- Taxe foncière (non bâti) : 36,45 %
- Taxe d'habitation : 6,13 %

**3 – Délibération référent déontologue :**

Le conseil municipal désigne le référent déontologue de l' élu local (décret du 6/12/2022) de la CASA, à **l'UNANIMITE**.

**4 – Loyer location bail du quartier de l'Olive :**

Le Maire expose que le bail de fermage accordé à Mme MARCHAND Clémence doit être résilié et remplacé par un nouveau bail de location d'habitation principale de 250 € mensuel.

Les membres du CM acceptent, à **l'UNANIMITE**

### **5 – Loyer local commercial :**

Suite à la création et à l'ouverture prochaine d'un nouveau local commercial situé dans l'annexe de la maison NIEL, il convient de fixer un bail commercial 3-6-9 ans d'un montant mensuel de 150 € TTC. Une caution de 150 € sera demandée au locataire. Il est décidé par l'ensemble du CM d'octroyer la gratuité des trois premiers mois.

**A l'UNANIMITE**

### **6 – Festival théâtre :**

Le CM décide d'organiser le 2eme Festival de théâtre « La Roque-en-scène » du 4 au 7 août pour un budget total de 9.300 € TTC

AUTORISE le Maire à demander une subvention de 80 % auprès de la Région SUD et Département06

**A l'UNANIMITE**

### **7 – Présentation de la journée VPO :**

Le Maire expose d'accueillir le 24 juin un évènement musical festif et interactif pour un montant de 3.555 € TTC.

Le CM accepte à la condition d'obtenir les subventions à la hauteur de 80 % auprès de la Région ou autres organismes, **à l'UNANIMITE**

AUTORISE le Maire à demander une subvention de 80 % auprès de la Région SUD et Département06

### **8 – Questions diverses :**

La séance est levée à 22 h